



**TOUS ENSEMBLE
POUR LE CLIMAT**

cop21.gouv.fr #COP21

Note #1de Tendance

Le 1^{er} label environnemental
international pour l'hébergement
touristique et la restauration

www.laclefverte.org

NOVEMBRE 2015



Clef Verte

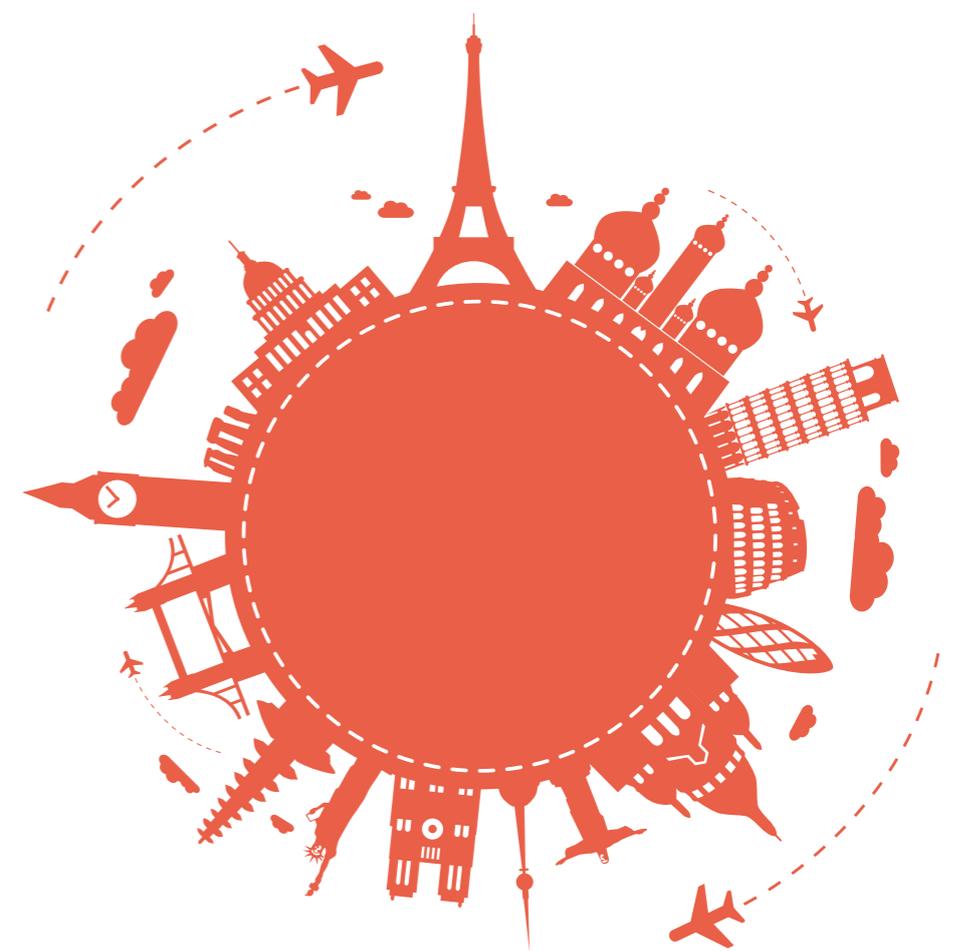
Edito

Concept marginal et militant à l'origine, le développement durable a investi toute la société. Signe d'un mouvement amené à s'amplifier : les programmes scolaires viennent d'être révisés dans leur totalité pour inclure le développement durable dans toutes les disciplines, de la maternelle au lycée.

Le tourisme n'échappe pas à ce mouvement. Le secteur de l'hébergement et de la restauration se transforme à grande vitesse. Notre association qui a inventé le Pavillon Bleu, les Eco-Ecole et La Clef Verte est un acteur historique de ce mouvement depuis 30 ans. Cela fait de nous un témoin privilégié des transformations en cours, en France, dans plus de 60 pays et dans tous les secteurs.

La Clef Verte accompagne les professionnels qui souhaitent s'engager dans ce mouvement. Dans cet esprit nous souhaitons leur donner les clés pour comprendre et anticiper les mutations en cours dans la société toute entière, et bien sûr chez les professionnels ou les consommateurs.

Thierry Lerévérend
Directeur de l'of-FEEE



News d'ici et d'ailleurs

Danemark : 63% des chambres éco-labellisées à Copenhague

Copenhague joue la carte de l'accueil environnemental: selon l'Agence nationale de tourisme du Danemark, 63% des chambres d'hôtel de la capitale danoise détiennent une certification ou labellisation environnementale. Le Bella Center qui a accueilli la Conférence sur le Climat de Copenhague de 2009 était ainsi labellisé Clef Verte / Green Key.



Communiqué de l'OMT pour un tourisme durable

L'Organisation mondiale du Tourisme et le Programme des Nations unies pour l'Environnement ont lancé en 2014 un programme décennal dont l'ambition est de servir de catalyseur pour un tourisme plus durable. Le cap du milliard de touristes mondiaux a été franchi, et 1,8 milliards est prévu d'ici 2030. Pour les deux organisations, la croissance projetée du tourisme d'ici 2050 accroîtra la consommation d'énergie du secteur de 154 %, les émissions de gaz à effet de serre de 131 %, la consommation d'eau de 152 % et l'évacuation des déchets de 251 %.

Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental sur le Tourisme

Le Conseil économique, social et environnemental a rendu en novembre 2014 un avis sur le Tourisme Durable. Ses préconisations appellent à développer les nouvelles formes de tourisme respectueuses de l'environnement et des caractéristiques locales. Le rapport observe « des effets préoccupants localement sur la gestion des ressources en eau et la production de déchets ». Le rapport demande à améliorer la notoriété des labels et encourage les infomédiaires à intégrer la durabilité du tourisme parmi les critères de choix d'une destination.



1 déchet sur 10 en France est produit par un touriste.

L'ensemble des communes de France produit 392 kg de déchets par an et par habitant contre 496 kg dans les communes touristiques.

Focus Climat

Comprendre l'enjeu climatique la COP21

La France accueillera en décembre la 21ème Conférence internationale sur le climat. C'est le plus grand événement diplomatique organisé dans l'histoire de notre pays. Cette réunion est plus importante que les précédentes. Car maintenant que le terme du protocole de Kyoto est échu, il n'y a plus aucun accord international en vigueur qui engage la communauté internationale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Au rythme actuel, les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine pourraient entraîner une hausse moyenne de +5°C des températures à l'horizon 2100.

Le phénomène en marche est tel que l'objectif de la communauté politique internationale n'est plus de l'arrêter mais de le limiter à +2°C. Toute la société est concernée, l'inaction impliquerait le bouleversement profond et rapide des territoires locaux comme des équilibres mondiaux, y compris sur le terrain des conflits ou de la sécurité agricole.

Comment le tourisme est concerné?

Le secteur du tourisme génère, selon l'OMT, 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, part qui monte à 8% pour l'Europe des 15.

Le transport lié au séjour représente à lui seul 75% de ces émissions. Ici est pour le tourisme une des clés de participation à la préservation du climat. Néanmoins de nombreuses autres actions peuvent être réalisées en lien avec une réflexion sur le bâtiment, le chauffage, l'alimentation, le recyclage etc...

La mobilité enjeu N°1 du climat

En France, le transport est le premier secteur émetteur de GES, avec en première place, la voiture. Un trajet longue distance émet en moyenne, par voyageur, 13 fois plus de GES s'il est réalisé en avion plutôt qu'en train, et 10 fois plus s'il est réalisé en voiture plutôt qu'en train (le taux moyen d'occupation des véhicules).

Focus Climat

L'énergie, clé de l'économie et du climat

Promulguée en août 2015, la loi de transition énergétique prévoit de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 (par rapport à 1990),
- réduire de la consommation énergétique finale de 50% en 2050 (par rapport à 2012),
- réduire la consommation primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 (par rapport à 2012),
- réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% (à l'horizon 2025),
- porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030

En autres, la loi vise à faciliter et aider les travaux de rénovation énergétique des bâtiments pour économiser l'énergie et faire baisser les factures. Les nouvelles constructions de bâtiments publics seront exemplaires au plan énergétique. Elle vise aussi à lutter contre le gaspillage, réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire. Le 1er janvier 2016, la distribution de sacs plastiques de caisse à usage unique sera interdite. En 2020 la vaisselle jetable sera interdite, sauf si compostable et biosourcée.



“ Le climat change et nous ? ”

Retrouvez sur laclefverte.org notre publication pour comprendre les enjeux du climat et agir au quotidien.

Le prix de l'énergie à la hausse

En 7 ans, le prix de l'électricité a progressé de 40%, contre 65% pour celui du fioul. Le montant des factures de gaz naturel s'envolant, lui, de 60 à 85%.

L'économie d'énergie Nobelisée

Le prix Nobel de physique 2014 a été attribué aux inventeurs de la LED bleue. Inventées en 1992, elles ont trouvé des applications dans nos téléphone, TV, tablettes. Leur rendement lumineux peut atteindre 300 lumen par watt, contre 16 l/w pour les ampoules à incandescence. Dans la mesure où un quart de la consommation électrique mondiale est absorbée par l'éclairage, cette invention revêt une importance considérable en termes d'économies d'énergie, rappelle le comité Nobel.

C'est en cours

Pesticides : bientôt la fin !

L'usage des pesticides était déjà interdit dans l'enceinte des établissements scolaires et des centres de loisirs, crèches depuis 2014. Ils seront interdits dans les espaces verts des communes en 2017, interdiction qui sera élargie aux particuliers en 2019.

A Versailles (Yvelines), par exemple, les produits phytosanitaires ont été intégralement remplacés par des désherbeurs thermiques et les classiques débroussailleuses et binettes. Ce sont ainsi 130 000 litres de produits chimiques qui ne sont plus déversés chaque année dans la nappe phréatique, selon la mairie, qui assure économiser 25 500 euros par an.

Les entreprises accueillant du public ont tout intérêt à suivre cette tendance et anticiper les futures réglementations en adoptant à leur tour une politique de gestion des espaces verts "zéro phyto".



Valoriser les déchets alimentaires : une obligation

Avec plus de 7 milliards de repas servis chaque année, le secteur de la restauration (commerciale et collective) est un des plus importants producteurs de biodéchets issus de l'alimentation. Chaque année, il en produit environ 900 000 tonnes en France. La loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, prévoit que les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets sont tenues d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation. L'obligation de tri consiste à ne pas mélanger les déchets organiques avec les autres déchets (emballages par exemple). Selon l'arrêté du 12 juillet

2011, l'obligation concerne tout acteur qui émet en 2016 plus de 10 tonnes / an de biodéchets et plus de 60 litres / an de déchets d'huiles alimentaires.

Cette obligation concernera un nombre élevé d'entreprises : commerces alimentaires de moyenne surface ainsi que les restaurants servant plus de 70000 repas par an.

Parole d'expert

Interview de **Christian Mantei**, Directeur Général d'Atout France



En 2011, Atout France sortait la publication « Tourisme et développement durable : de la connaissance des marchés à l'action marketing ». Vos constats et vos recommandations valent-elles encore aujourd'hui ?

Plus que jamais car, même si le marché du développement durable du tourisme n'est toujours pas mature et progresse lentement, il représente un réel potentiel de croissance au regard de l'essor des modes de consommation dite positive et constitue, comme inscrit à la « Stratégie Destination France 2010-2020 » publiée par Atout France, un positionnement différenciant porteur pour toutes les entreprises touristiques, le tourisme de masse compris, et tous les types de destinations.

Il reste caractérisé, et les travaux du pôle d'excellence touristique éco-tourisme mis en place par Laurent FABIUS et Matthias FEKL l'ont récemment confirmé, par une offre insuffisante et fragmentée, qui manque de visibilité et est encore difficilement accessible.

Dans ce contexte, les labels liés au développement durable du tourisme, constituent des éléments de qualification indispensables à la meilleure lisibilité de l'offre, sous réserve bien sûr de progresser en notoriété.



Aujourd'hui, à la veille de la tenue à Paris d'un évènement majeur pour la préservation de la planète, la COP 21, quel message souhaitez vous porter auprès de nos adhérents ?

A l'heure où l'accélération du réchauffement climatique est une réalité avérée, il s'impose aux acteurs touristiques de trouver un point d'équilibre entre réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (et plus globalement leur empreinte écologique) et s'adapter aux effets du changement climatique.

A ce sujet, le processus de labellisation La Clef Verte joue un rôle positif dans la pédagogie auprès des hébergeurs des mesures d'écogestion des bâtiments et de leurs abords ainsi que du retour sur investissement garanti.

Globalement, la perspective de la COP 21 nous rappelle à tous collectivement que la promotion de notre pays en tant que destination touristique doit intégrer davantage la dimension du développement durable en valorisant ses nombreux atouts concurrentiels en la matière, un projet ambitieux autour duquel va se mobiliser le Cluster Tourisme de pleine nature d'Atout France.

News Clef Verte

2 groupes hôteliers signent un accord avec Green Key

Le Groupe Starwood (marques Méridien, Sheraton, Westin) vient de signer un accord international avec la Clef Verte affirmant la volonté d'engager son réseau mondial dans une démarche de labellisation s'appuyant sur ce label. 70 hôtels Starwood dans plus de 20 pays sont déjà labellisés Clef Verte. Le Groupe Rezidor (marques Radisson, Park Inn) a lui aussi signé un accord international similaire avec la Clef Verte. Des hôtels du Groupe Carlson Rezidor sont déjà labellisés Clef Verte en Allemagne, France, Turquie, Finlande, aux Pays-Bas et au Moyen-Orient.

Bruxelles choisit la Clef Verte

Pour répondre à l'intérêt du secteur hôtelier, le Ministre Bruxellois du Tourisme, a souhaité instaurer un label clair et reconnu permettant de positionner la Région de Bruxelles Capitale en tant que destination durable. Au terme d'une procédure indépendante, son choix s'est porté sur le label international Green Key. "J'ai souhaité, depuis mon entrée en fonction, soutenir un label ou système de certification pour réduire l'empreinte écologique et positionner Bruxelles comme destination durable", a-t'il souligné.

La Clef verte adhère à Atout France

L'office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe qui développe en France le label Clef Verte est devenu adhérent d'Atout France en 2014. Cette adhésion correspond à la volonté de renforcer la lisibilité et la position des acteurs engagés sur le tourisme durable. Témoin privilégié des multiples initiatives qui existent en France en la matière, la Clef Verte souhaite participer à la croissance d'un cadre national favorable aux acteurs du tourisme durable.



La Clef Verte c'est :



656 établissements labellisés en France



2400 établissements dans 50 pays



20 millions de nuitées par an dans les hébergements Clef Verte français